



Direction affaires générales et juridiques
Service Affaires juridiques et assemblées

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ANNÉE 2024

DU 01/04/2024 AU 15/04/2024

DIRECTION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

DATE	N°	Objet
04/04/2024	549	Fermeture des terrains engazonnés B stade de La Trocardière, A du stade de la Robinière

Arrêté n° 549

Stades Léo Lagrange fermeture terrain engazonné B et de la Robinière fermeture terrain engazonné A

Samedi 06 et dimanche 07 avril 2024 inclus.

Le maire de la Ville de Rezé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22.11.1 et L 22.12.2,

Considérant les conditions météorologiques actuelles, les travaux mécaniques d'entretien en cours, et la nécessité de préserver le bon état des terrains,

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

Arrête :

Article 1.

Le terrain engazonné B du stade Léo Lagrange et le terrain engazonné A de la Robinière seront interdits à la compétition et aux entraînements :

- ✓ Le samedi 06 et dimanche 07 avril 2024 inclus

Article 2.

La direction sports et vie associative de la ville de Rezé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3.

M. le directeur général des services,

Le commandant de police,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le maire,
L'adjoint délégué,

